

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Arab Tunisian Lease “A.T.L”

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord,
1082 TUNIS MAHRAJENE

PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30/06/2012

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du CA sur l'augmentation de capital, décide une augmentation du capital dans les conditions suivantes :

- Incorporation de réserves par l'émission de 2 millions d'actions: 2 millions de Dinars
- Augmentation du capital en numéraire de 6 millions de Dinars par l'émission de 6 millions d'actions nouvelles, de valeur nominale de 1 Dinar majorée d'une prime d'émission de 2 dinars.

Ainsi le capital passera de 17 millions de Dinars à 25 millions de Dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au CA à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation du capital l'AGE décide la modification de l'article 6 des statuts comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de Vingt cinq Millions de Dinars (25.000 000,000 Dinar) divisé en vingt cinq Millions (25.000 000) actions nominatives.

Troisième résolution

L'AGE approuve la mise en conformité de l'article 33 des statuts aux dispositions de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédits

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publications légales ou de régularisations.